

Appel à candidatures d'experts pour la constitution du Comité Scientifique et Technique de la stratégie Écophyto 2030

Le comité scientifique et technique (CST) d'Écophyto a été mis en place suite au comité d'orientation stratégique et de suivi (COS) du plan Écophyto II+ qui s'est tenu le 7 janvier 2020. Après un premier mandat de trois ans, la stratégie Écophyto 2030¹ publiée le 6 mai 2024 réaffirme le rôle du CST dans le plan (Axe 5.3.6). La nouvelle stratégie vise un objectif de réduction de l'utilisation et des risques globaux des produits phytopharmaceutiques (PPP) à l'horizon 2030 de 50 % par rapport à la moyenne triennale 2011-2013, mesuré par l'indicateur européen de risque harmonisé 1 (HRI 1) de la directive SUD 2009/128. Le Gouvernement s'est engagé à améliorer la transparence sur les données relatives à l'utilisation des PPP. La publication des données de ventes des PPP a été accélérée, rendant publiques des données provisoires après les déclarations des distributeurs et les premières vérifications, avant consolidation des données. L'accès aux données de ventes territorialisées a été facilité par un outil de visualisation géographique. Néanmoins, des efforts sont encore nécessaires pour analyser ces données et réaliser une interprétation claire et robuste de l'indicateur principal de la stratégie Écophyto 2030, et du panel d'indicateurs complémentaires associés. Cette analyse contribuera au suivi de la mise en œuvre de la transition agroécologique à l'échelle de la ferme France. Par ailleurs, le Gouvernement a souhaité accroître l'évaluation des actions de la stratégie pour renforcer la politique de réduction de l'utilisation des PPP et des impacts associés.

Le CST est placé sous l'égide de l'OFB, de l'Anses et d'INRAE. Le CST est une structure d'appui aux pilotes de la stratégie, mais dont les travaux demeurent indépendants des différents porteurs d'enjeux. Il a vocation à assurer le suivi régulier des indicateurs nationaux, régionaux et européens de la stratégie de réduction de l'utilisation et des risques des PPP et proposer une interprétation de leurs évolutions. Il pourra formuler des propositions en matière de suivi et, le cas échéant, d'indicateurs. Il assurera également un rôle de conseil et de prospective auprès des pilotes de la stratégie en évaluant cette dernière et notamment en suivant l'efficacité de ses actions. Le comité a alors également pour mission de compléter les évaluations des réalisations, des résultats et des impacts des actions de la stratégie en termes d'efficacité et d'efficience pour la réduction d'utilisation des PPP. À ce titre, il pourra proposer des études permettant de documenter cette évaluation ou des actions de parangonnage. Il pourra également proposer des recommandations sur d'éventuelles actions complémentaires à mettre en œuvre ou sur des leviers d'actions à mobiliser pour atteindre les objectifs de la stratégie le cas échéant en lien avec le Comité Scientifique d'Orientation « Recherche et Innovation » de la stratégie.

¹ <https://agriculture.gouv.fr/strategie-ecophyto-2030>

L'Anses, INRAE et l'OFB lancent un appel à candidatures d'experts scientifiques et techniques issus de la recherche, de la formation, de l'innovation et du développement, dont des experts du monde professionnel, afin de constituer ce comité scientifique et technique.

Ce comité réunira une quinzaine d'experts :

- Trois premiers membres sont nommés *intuitu personae* par le MTECT, le MASA, le MESR et le MTSS, sur proposition des directions de l'Anses, de l'OFB et d'INRAE, à raison d'un membre par établissement. La présidence du CST sera assurée par l'un de ces trois membres.
- Les autres membres sont nommés *intuitu personae* parmi les propositions reçues à l'issue du présent appel à candidatures, de façon à couvrir tout ou partie des compétences suivantes :
 - o Épidémiologie et épidémiosurveillance
 - o Agronomie, en couvrant une diversité de cultures :
 - Grandes cultures
 - Viticulture
 - Arboriculture
 - Cultures spécialisées
 - Cultures tropicales
 - o Agroécologie et services écosystémiques
 - o Génétique végétale
 - o Agroéquipements
 - o Biocontrôle et santé des plantes
 - o Écotoxicologie
 - o Toxicologie humaine
 - o Santé des travailleurs et exposition
 - o Biostatistique
 - o Droit de l'environnement
 - o Économie agricole
 - o Évaluation des politiques publiques
 - o Science de gestion, gestion du débat public et/ou sociologie

Le jury de sélection sera composé de membres de l'Anses, d'INRAE, et de l'OFB. Les critères de sélection porteront sur :

- les compétences scientifiques et techniques des candidats ;
- la qualité et la diversité des expériences professionnelles des candidats ;
- l'analyse de leurs éventuels liens d'intérêts ;
- un objectif de respect de parité des membres ;
- un équilibre dans la répartition géographique des compétences représentées, notamment au regard des enjeux de l'outre-mer.

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Ils ne sont pas rémunérés et signent une charte de déontologie préalablement à leur entrée en fonction pour éviter tout conflit d'intérêts. La liste des membres du CST, ainsi que les déclarations publiques d'intérêts des membres du CST seront rendues publiques. Les frais de transport et d'hébergement des membres du CST seront pris en charge.

Le CST se réunira en présentiel trois à quatre fois par an, ou plus si nécessaire, sur demande de son Président ou des Ministères co-pilotes de la stratégie. De plus, il se réunira de manière plus

fréquente, en distanciel, une fois par mois et participera à la rédaction des avis, études et travaux conduits au sein du CST. En tant que de besoin, il pourra réaliser des auditions et définira un règlement de fonctionnement pour assurer l'indépendance de ses travaux, notamment dans le cadre de l'association des parties prenantes. Les avis, études et travaux qu'il conduit, rédige ou commande ont vocation à être rendus publics et feront par ailleurs l'objet de présentations en comité d'orientation stratégique et de suivi (COS) de la stratégie Écophyto. Le CST rend compte régulièrement aux ministères co-pilotes de la stratégie des avancées de ses travaux.

L'Anses, INRAE et l'OFB contribuent également aux travaux du CST en mettant leurs compétences et ressources à disposition, dont trois agents spécialement recrutés pour appuyer les travaux du comité. Les services statistiques des ministères seront sollicités autant que de besoin pour consolider le calcul des indicateurs du plan, de même que les gestionnaires de données pertinentes (BNVD, Agrosyst, Epiphyt, BSV 2.0 notamment) par le CST.

Le calendrier du présent appel à candidatures et le lancement des activités du CST est le suivant :

- clôture de l'appel à candidatures le 31 octobre 2024 ;
- sélection finale des candidatures au CST fin novembre 2024 ;
- première réunion du CST réunissant tous les experts le **9 janvier 2025**.

Les candidatures seront à déposer au plus tard le 31 octobre 2024, minuit (heure de Paris), par mail à l'adresse électronique suivante : cst.ecophyto@ofb.gouv.fr, en envoyant :

- **une fiche de candidature ciblant les compétences**, selon le modèle joint ;
- **un CV détaillé** présentant les diplômes, expériences professionnelles ou autres activités en lien avec la thématique ainsi que les publications principales sur le sujet (publications scientifiques dans des revues à comité de lecture, publications de transfert, ouvrages, rapports techniques, etc.) ;
- afin que les membres soient nommés à titre d'expert et non au titre de leur structure, un document attestant l'autorisation de la hiérarchie du candidat à participer au CST ;
- **une déclaration publique d'intérêts**, selon le modèle joint à cet appel.

Tout envoi ne devra pas excéder 2,5 Mo.

Toute demande de renseignement complémentaire pourra être adressée par mail à l'adresse électronique précitée.